

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine- MALARDE Yves-Marie- FLORENTIN Loïc, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOULIAN Marie-Madeleine - BAUDRY Marie-Alix - CAPUT Christine - CASSAGNE Philippe - DURUPT Jacques - LEBRUN Stéphanie- LAURENT Anne-Françoise- NICKLAUS Francine - SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Pol BARAT a donné pouvoir à Monsieur Yves-Marie MALARDE, excusé.

SECRETAIRE : Madame Christine CAPUT.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 06 janvier 2015.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 15 décembre 2014, Monsieur Hervé SCHMIDT souhaite apporter une précision concernant le débat qui a eu lieu lors du vote des indemnités du cimetière et de l'église : les remarques qu'il a formulées concernaient l'attribution de ces deux indemnités (deux délibérations ont été rédigées) et que ces remarques ne visaient pas les personnes proposées mais plus les modalités d'attribution et le recrutement des personnes (appel à candidatures).

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité, avec les remarques formulées ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

- SMDANC : Adhésions/retraits de collectivités.
- Indemnité de conseil au receveur municipal.
- Déclassement d'une partie de la voie communale n° d'ordre A4 Rue des Terres Rouges.
- Centre de Gestion des Vosges : adhésion au service de Médecine préventive.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

2015-01-15-1- SMDANC : Adhésions/retraits de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

1) les demandes d'adhésion des communes de :

- Hergugney
- Repel

2) La demande de retrait de la commune de :

- **AULNOIS** : la commune sera desservie entièrement par l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** les demandes d'adhésion et de retrait des communes précitées.

2015-01-15-2- Indemnité de conseil au receveur municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Sébastien DOUILLET, receveur municipal de la Trésorerie de Darney depuis le 1^{er} septembre 2014, nous a fait parvenir un courrier nous précisant que, conformément à l'article 3 de l'arrêté en date du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor ou lors du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire, Monsieur Hervé SCHMIDT, Vice-Président de la commission finances et Madame FORT, Secrétaire Générale, ont rencontré Monsieur DOUILLET le 17 décembre dernier, en mairie.

Le Receveur Municipal peut assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Il peut également apporter son aide concernant la confection des budgets.

Compte-tenu que la commission des finances communales, assistée par la secrétaire générale, élabore le budget principal ainsi que les budgets annexes mais qu'il est toujours possible de demander l'assistance du trésorier en matière budgétaire (essentiellement pour le budget annexe lotissement, très complexe),

Compte tenu que Monsieur DOUILLET met ses compétences et ses conseils à disposition du personnel communal et des élus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser l'indemnité de conseil à Monsieur DOUILLET.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif (pourcentage appliqué à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux 3 dernières années).

Son montant est de 161,28€ brut soit 147,00€ net pour 120 jours (du 01/09/2014 au 31/12/2014).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

➤ **DECIDE :**

- ✚ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- ✚ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- ✚ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Sébastien DOUILLET, Receveur municipal.

Déclassement d'une partie de la voie communale n° d'ordre A4 Rue des Terres Rouges.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise aux conseillers municipaux lors de l'envoi de la convocation.

L'avis du commissaire enquêteur au terme de l'enquête publique est le suivant :

Après avoir :

- étudié le dossier d'enquête et effectué des visites dans la Rue des terres Rouges,
- examiné les observations du public annotées au registre d'enquête ainsi que les courriers mis à sa disposition,

considérant :

- que l'enquête a été portée de manière satisfaisante à la connaissance du public,
- que le dossier mis à disposition du public était complet et facile à exploiter,
- que le public a fait ressortir un problème de stationnement dans la Rue des Terres Rouges,
- que ce problème a été constaté sur le terrain,
- que le déclassement de la partie de voie communale objet de la présente enquête entraînerait la vente à une personne privée,
- que cette vente amènerait la suppression d'aires de stationnement public et amplifierait les difficultés de stationnement et d'accès aux garages de la rue,
- que des travaux de rénovation dans un appartement laissent supposer que la rue va se densifier donc faire naître de nouveaux besoins en places de stationnement,
- que la revente par la commune à un privé d'un terrain acheté pour l'euro symbolique, à un autre privé, apparaît comme une opération délicate,

sachant :

- qu'une proposition de vente d'une parcelle cadastrée AC 258, contiguë à la partie de voie objet de la présente enquête a été reçue en mairie,

- que l'aménagement de cette parcelle ainsi que de la partie de voie communale objet de la présente enquête permettrait d'améliorer l'esthétique de la Rue des Terres Rouges et de résoudre, en partie, les problèmes de stationnement et d'accès aux garages,

le commissaire enquêteur émet un avis défavorable au déclassement d'une partie de voie communale sus dénommée Rue des Terres Rouges de la commune de MONTHUREUX-SUR-SAONE.

Il suggère que la commune achète la parcelle cadastrée AC 258 et procède à des aménagements d'aire de stationnement et d'esthétique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté certaines parcelles pour la somme de 1€ symbolique à plusieurs administrés et revendrait ainsi une partie de ces parcelles à un autre administré, à un prix de 3€/m².

Une des personnes qui a effectué cette vente souhaite que la commune conserve cette partie de voie communale et aménage cet espace en places de parking.

Madame Christine CAPUT souhaite savoir si, en cas de réalisation d'un parking, celui-ci serait alloué aux riverains ?

Monsieur le Maire précise que ce serait un parking public et non privé.

Monsieur Philippe CASSAGNE soulève un problème de sécurité si le parking est réalisé tel qu'il est présenté à l'écran : Monsieur le Maire précise que ce n'est qu'un projet et qu'une étude sera effectuée par un cabinet compétent si ce projet est voté lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le commissaire enquêteur n'a pas soulevé de problèmes de sécurité si des places de parking étaient créées à cet endroit.

Monsieur le Maire précise également que si la personne propriétaire de la parcelle AC 258 n'était pas favorable à la vente de cette parcelle, aucun aménagement ne pourrait être envisagé.

Monsieur Hervé SCHMIDT demande si le Conseil municipal peut aller contre l'avis du commissaire enquêteur qui est défavorable au déclassement de cette partie de voie communale. De plus, les riverains sont contre ce projet de vente : on ne peut que prendre acte de ces avis.

Monsieur le Maire précise que si l'assemblée procède malgré tout au déclassement d'une partie de cette voie, la décision devra être fortement motivée.

Le Conseil municipal estime qu'il manque certains éléments afin de se prononcer sur le sujet :

- Projet d'aménagement plus précis.
- Garanties de la part du vendeur de la parcelle AC 258 plus importantes.

Monsieur le Maire propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour et le présenter lors d'une prochaine séance.

L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

2015-01-15-3- Centre de Gestion des Vosges : adhésion au service de Médecine préventive.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par le Centre de Gestion des Vosges qui informe la collectivité que la convention de médecine préventive qui lie le Centre de Gestion et la MSA de Lorraine arrive à son terme.

Le Centre de gestion souhaite proposer à ses collectivités adhérentes un nouveau schéma de surveillance médicale basée sur la pluridisciplinarité de l'équipe de santé au travail.

Les résultats attendus de cette réorganisation sont :

- Proposer un service de santé qui offre une prestation plus large de prévention des risques professionnels.
- D'assurer un suivi médico-professionnel à tous les agents adhérents au service.
- De bénéficier de compétences pluridisciplinaires adaptées en fonction des difficultés rencontrées par les agents en matière de santé au travail.

Un projet de convention d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2015 entre la commune et le Centre de Gestion a été transmis par celui-ci, qu'il convient d'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention tel qu'il est proposé par le Centre de Gestion des Vosges.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que 6 options d'achat des parcelles du lotissement Devant le Bois, ont été déposées en Mairie.

La totalité des parcelles serait vendue (5 restent à vendre), la commune pourrait ainsi envisager une deuxième tranche de travaux, pour un total de 8 parcelles nouvelles.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a souhaité annuler la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 09 janvier 2015, comme beaucoup de collectivités l'ont fait (Préfecture, Conseil Général, ...).

Monsieur le Maire a préféré transformer cette cérémonie en hommage aux victimes des attentats à Paris le 07 janvier 2015, et demander une minute de silence à la population présente.

Monsieur le Maire propose de programmer une réunion publique au cours de laquelle sera présenté le bilan de l'année écoulée ainsi que les projets de l'année 2015.

Madame Francine NICKLAUS fait remarquer que certaines personnes ont regretté qu'un bilan n'ait pas été présenté à cette occasion, ce qui n'empêchait pas de rendre hommage aux victimes ce même soir (confirmé par Monsieur Philippe CASSAGNE qui précise que d'autres communes ont déroulé leur cérémonie des vœux dans ce sens).

Monsieur Jacques DURUPT soutient totalement la démarche de Monsieur le Maire, un autre discours aurait été superflu, vu la situation et les événements qui s'étaient déroulés deux jours avant.

Monsieur le Maire rappelle qu'il tenait à marquer solennellement les événements tragiques et sans précédent qui se sont déroulés la semaine du 07 janvier 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation des électeurs lorrains est organisée par la Région Lorraine le dimanche 1^{er} février 2015, concernant le projet de gare T.G.V à Vandières.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors du dernier conseil communautaire du 16 décembre 2014, l'assemblée a décidé :

- De poursuivre la réflexion sur l'acquisition du bâtiment de la Poste.
- De valider le principe de la création d'une Agence Postale Intercommunale.

Les services actuels de la Poste sont assurés à temps plein.

A ce stade de la réunion, Madame Catherine FLIELLER doit quitter l'Assemblée (22h45).

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN informe le Conseil municipal que Monsieur Jérémy L'HOMÉ effectue actuellement un stage de 15 jours dans le cadre de ses études au Lycée professionnel Jeanne d'Arc à Bruyères (Bac Pro "Sécurité Prévention").

Madame BOUCHAIN précise également qu'une maquette du bulletin communal sera transmise par l'imprimeur semaine 4.

Les articles de chaque commission leur seront transmis pour avis.

Questions diverses.

De Madame Christine CAPUT : le quartier du haut de la rue de la Libération était très verglacé et enneigé.

Monsieur Yves-Marie MALARDE précise que le personnel communal ne possède pas tout le matériel adéquat pour déneiger manuellement.

Il serait bon de préciser dans le prochain flash info l'obligation pour les habitants de déneiger les trottoirs situés devant leur maison.

De Monsieur Yves-Marie MALARDE : que deviendra le bâtiment situé au 116 rue de l'Eglise et qui abrite actuellement les services de la Communauté de Communes : ce bâtiment sera transformé en logements locatifs.

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.

La séance est levée à 23h15.